



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00172

Numéro SIREN : 321 943 698

Nom ou dénomination : GESCO

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2013 sous le numéro de dépôt 6159

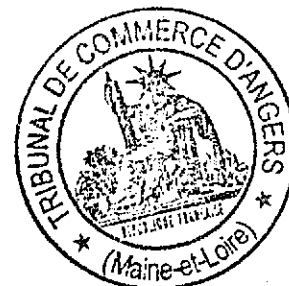
GESCO

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 392 000 €

Siège social : 81, rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

321 943 698 RCS ANGERS



24.07.2013
2013/A/6159

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15 JUILLET 2013

L'an deux mille treize,

et le quinze juillet, à quatorze heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Eric GROUD préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Madame Sophie BELLAMY et Monsieur Philippe BRIDOUX, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Michel BIANCHI est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 3 919 actions sur les 3 920 actions composant le capital, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Eric DAVONNEAU, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur Emmanuel VIAU, représentant du comité d'entreprise collègue cadres, assiste à la réunion.

Monsieur Patrice BOURDAIS, représentant du comité d'entreprise collègue employés, assiste à la réunion.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du conseil d'administration,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la

↑ 8 M U

loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nominations de nouveaux administrateurs en adjonction aux administrateurs en fonction.

Monsieur le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met aux voix la résolution suivante :

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Madame Laëtitia DELANOUE, demeurant à ST SYLVAIN D'ANJOU (Maine et Loire) 11 Impasse de l'Eguillon,

ainsi que :

- Monsieur François BOISRAME, demeurant à ANGERS (Maine et Loire) 33, rue du Haut-Chêne, en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Eric GROUPE



Le Secrétaire

Michel BIANCHI



Les Scrutateurs

Sophie BELLAMY



Philippe BRIDoux

